

## Le texte

« Parler, c'est sans doute échanger des informations ; mais c'est aussi effectuer un acte, régi par des règles précises, qui prétend transformer la situation du récepteur et modifier son système de croyance et/ou son attitude comportementale. » (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 84).

### 1. Définition

Nous appelons « texte » la transcription d'un discours quel qu'il soit.

Un texte est un enchaînement de plusieurs phrases. Cette définition reste insuffisante dans la mesure où toute suite de phrases ne peut constituer un texte si ces dernières ne sont pas liées entre elles, si ce texte ne s'enchaîne pas, s'il n'est pas cohérent. Ce à quoi tend J-M Adam en définissant le texte comme étant un produit cohérent et non pas une simple juxtaposition de mots, de phrases ou de propositions.

Le texte possède une organisation propre. Cette organisation est caractérisée par des relations interphrastiques qui assurent une « norme minimale de composition textuelle » (Charolles 1978 : 7). Comme le font remarquer Teun Van Dijk (1973 : 184 ; 1996 : 17) ou Denis Slakta (1975 : 31), pour ne citer qu'eux, les phrases qui composent le texte ne sont pas juxtaposées mais liées entre elles par des éléments linguistiques qui assurent la cohésion.

Un texte n'est pas forcément le produit d'un seul locuteur (un débat télévisé par exemple, peut constituer un texte), il peut aussi être distribué entre plusieurs locuteurs par le biais du discours rapporté, direct ou indirect.

### 2. Types de texte

La classification des textes a été créée pour des fins didactiques parce que, selon Y Reuter, elle « permet de mettre en lumière des régularités organisationnelles dans la formation des textes qui permet de guider aussi bien la lecture que l'écriture » (Y Reuter, 2002 :122). J-M Adam, de son côté, explique le besoin de classifier les textes en définissant le texte comme étant « un objet d'étude si difficile à délimiter qu'il est méthodologiquement indispensable d'effectuer certains choix »

Tout texte relève d'une catégorie du discours, d'un genre de discours. Les locuteurs disposent d'une foule de termes pour catégoriser l'immense variété des textes qui sont produits dans une société : « conversation », « manuel »,

« journal », « tragédie », « roman », « description », « polémique », « poème », « récit », « maxime », « hebdo », « rapport de stage », « carte de vœux »...

Ces catégories varient selon les usages qu'on en fait, le genre renvoie donc à ce que le locuteur fait avec son discours :

Discours politique, discours polémique, discours narratif.....

## **Le discours**

- le discours est un énoncé ou une suite d'énoncés.
- le discours est un ensemble d'énoncés de même « formation discursive ».

### ***Les lois du discours :***

- *la loi de pertinence* : toute énonciation implique qu'elle est pertinente, qu'elle vient à propos.
- *la loi de sincérité* : l'énonciateur s'engage dans l'acte de discours qu'il accomplit (il est censé dire ce qu'il pense, assumer ce qu'il dit, etc.).
- *La loi d'informativité* : les énoncés doivent apporter des informations nouvelles au destinataire. Quand un énoncé n'apporte rien de neuf, c'est que l'information se trouve à un autre niveau, et que l'énoncé veut transmettre un autre contenu (on dit une chose anodine, qui n'apporte rien, pour dire *autre chose*, de manière voilée).
- *La loi d'exhaustivité* : l'énonciateur doit donner l'information maximale, en fonction de la situation.
- *Les lois de modalité* : l'énonciateur recherche théoriquement la clarté, la concision, etc.

### **Genres de discours**

Le genre de discours, est une catégorie de classement de textes. Un genre de discours est un ensemble de textes, qui ont des caractéristiques stables et reconnaissables.

S.G.Chartrand a proposé quelques niveaux d'analyse du genre de discours qu'elle présente comme suit « Le genre est une forme langagière, orale ou écrite, qui présente des caractéristiques de divers ordres : -communicationnelles : situation de communication : but, ou intention de communication ; énonciateur et destinataire ; lieu

social de production/ réception ; temps et lieu ; -discursive : mode de mise en discours dominant : narration, description, argumentation... ; univers représenté, thèmes traités ; -textuelle : structuration de l'information : plan de texte, séquences textuelles ; -linguistique structures et formes langagières ; -graphiques : iconographie et marques graphiques, mise en page ; -matérielles : supports divers : livre, affiche, dépliant, site web, courriel...etc. » (S.G.Chartrand, 2008 : 26).

Le discours peut être:

**pédagogique** quand le locuteur fait appel à des procédés de renforcement comme la répétition.

**didactique** quand le locuteur entend faire la leçon à son interlocuteur. Il se présente alors comme étant celui qui "sait".

**prescriptif** quand le locuteur adopte le ton du conseiller ou dicte des comportements à adopter.

Le discours implique un acte langagier d'où émergent un texte, un contexte et une intention. Le discours est donc une entité complexe ayant une dimension linguistique (en tant que texte), une dimension sociologique (en tant que production en contexte), et une dimension communicationnelle (en tant qu'interaction finalisée).

## Types de discours

### 1. Le discours narratif

Intention de l'énonciateur : raconter une histoire

#### Caractéristiques :

- Présence de personnages
- Succession d'actions dans le temps
- Choix d'un point de vue narratif

#### Indices :

- Présence de repères temporels (indicateurs temporels et connecteurs temporels)
- Verbes d'action (passé simple ou présent)

## **2. Le discours descriptif**

### **Intention de l'énonciateur :**

- Montrer un lieu, un personnage, un objet
- Permettre au récepteur de l'imaginer

### **Caractéristiques :**

- Organisation dans l'espace
- Choix d'un point de vue descriptif

### **Indices :**

- Présence de repères spatiaux
- Verbes d'état ou de perception
- Expansions du GN
- Emploi de l'imparfait descriptif pour le passé et du présent descriptif pour le présent

## **3. Le discours explicatif**

### **Intention de l'énonciateur :**

- Donner des explications
- Répondre à une question
- Permettre au récepteur de comprendre

### **Caractéristiques :**

- Vocabulaire précis et technique
- Énonciateur neutre

### **Indices :**

- Connecteurs logiques et chronologiques
- Présent de vérité générale.

## **4. Le discours argumentatif**

Intention de l'énonciateur : Convaincre, persuader

### **Caractéristiques :**

- Présence d'une thèse (ce que pense le locuteur sur un sujet) soutenue par des arguments (idées avancées pour démontrer que la thèse est juste) eux-mêmes soutenus par des exemples (faits concrets pour illustrer les arguments)
- Présence du locuteur dans son énoncé : jugement, opinion.

## Indices :

- Connecteurs logiques
- Mots exprimant l'opinion et le jugement

## 6. Le discours

